

Vices du consentement : l'erreur

Par Lovety, le 25/10/2009 à 11:32

Bonjour à tous ! je voulais simplement savoir qu'elle était la différence entre une erreur d'obstacle et une erreur sr la substance ? Ds mon cas, une dame a vendu plusieurs biens, dont un lot qu'elle ne voulait pas vendre, et donc elle demande la nullité de la vente pr erreur sur l'identification de ce lot. Je pense donc a l'erreur sur la substance mai en mm temps la cour de cassation énonce que " l'erreur de la venderesse a fait obstacle à la rencontre des consentements " ... cela ne constitue pas une erreur d'obstacle ??

Merci de me répondre assez vite svp!

Jattends vos réponses avc impatience et merci encore

Par PetitOursTriste, le 26/10/2009 à 08:47

le critère de distinction entre l'erreur-obstacle et l'erreur sur la substance c'est l'intensité de la méprise de l'errans: l'erreur-obstacle c'est une erreur si grave qu'elle fait obstacle à toute rencontre de volontés, le débat ne se déroule plus sur le terrain de l'intégrité du consentement, mais sur le terrain de l'existence elle-même d'un consentement.

Mais l'erreur-obstacle c'est une notion doctrinale et la jurisprudence ne lui accorde généralement pas d'existence autonome par rapport à l'erreur sur la substance ou sur les qualités substancielles. Je pense qu'ici il s'agit d'une erreur sur la substance, non? Mais c'est vrai que la formulation est bizarre car la Cour semble penser qu'il n'y a tout simplement pas de consentement.. d'ailleurs en faisant une recherche rapide sur legifrance, la Cour de cassation utilise rarement cette formule, ça pourrait être intéressant à relever dans un commentaire

Par Camille, le 26/10/2009 à 10:55

Bonjour,

Il serait intéressant de lire l'arrêt en entier. Lien vers Légifrance ?

Par aguene, le 11/06/2012 à 16:45

je veux une explication et un plan détaillé sur ce sujet: le consentement erronné

Par Camille, le 11/06/2012 à 16:59

Bonjour,

[citation]

aguene a écrit le 11/06/2012 16:45 :

je veux une explication et un plan détaillé sur ce sujet: le consentement erronné [/citation]

[citation]

aguene a écrit le 11/06/2012 16:46 :

Bonjour, je veux une explication et un plan détaillé sur ce sujet: le consentement erronné [/citation]

Pas de problème :

Explication et plan détaillé sur le consentement erroné [smile31]

Par **gregor2**, le **11/06/2012** à **17:53**

[citation]Bonjour, je veux une explication et un plan détaillé sur ce sujet: le consentement erroné[/citation] Vous n'avez que peu d'ambition ... je demanderais plus si j'étais vous -

Aguene, merci de ne pas prendre les gens pour des idiots - je vous renvoie vers la charte du forum et les règles élémentaires de politesse ... personne ne répondra à des ordres, c'est un forum et la participation est volontaire, la moindre des choses est d'essayer de donner envie aux gens de vous répondre ...

Par aguene, le 15/06/2012 à 22:05

bonjour

sujet: l'individualité en droit pénal

Par Camille, le 16/06/2012 à 07:08

Bjr,

nage not follind or type unknown	
[smile31]	